



Nantes, le 17 janvier 2014

Madame la députée
Marie-Françoise CLERGEAU
11 quai de Turenne
44000 Nantes

Madame la députée,

La succession des réformes (RGPP, casse du code du travail...) dégrade depuis des années les conditions d'exercice des missions de l'inspection du travail au service des salariés. Le plan sapin, vaste projet de réforme des services dénommé « *Ministère fort* » qui sera débattu à la fin du mois devant le parlement, vient parachever ce mouvement de destruction des missions de l'inspection du travail.

L'inspection du travail est un service public essentiel pour protéger les salariés des abus des employeurs. Son autorité repose sur trois critères essentiels :

- Son indépendance, assurée par la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail,
- Sa fonction généraliste, qui lui permet d'intervenir sur toutes les problématiques dans chaque entreprise (hygiène sécurité, durée du travail, rémunération, institutions représentatives du personnel...),
- Son maillage territorial de proximité, qui la rend accessible à tous.

Aujourd'hui, la « réforme Sapin » remet en cause l'ensemble de ces critères. Elle provoquera donc inmanquablement une désorganisation importante des services et un recul social majeur pour l'ensemble des salariés :

- **Risque grave d'atteinte à l'indépendance** de l'inspection du travail en la cantonnant à un rôle de maintien de la paix sociale, de conseil aux employeurs et de régulateur d'un marché concurrentiel, au détriment de celui de la protection des droits des travailleurs et de répression des infractions patronales ;
- **Réduction des contrôles en entreprise**, en raison de la réduction drastique des effectifs : pour la première phase d'application du plan SAPIN qui s'est traduite par la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail, décision que nos organisations syndicales dénoncent, on assiste à une diminution vertigineuse des effectifs: moins 117 postes pour les DIRECCTE en France en 2014.

Pour la LOIRE- ATLANTIQUE, selon le projet présenté par la direction, c'est au minimum une baisse de 15% d'agents de contrôle chargés du suivi des entreprises sur le département d'ici à 2015 !

- **Transformation des missions**, avec pilotage et programmation des contrôles en fonction des priorités nationales et non plus en fonction de la demande sociale exprimée par les usagers ;
- **Diminution de l'accessibilité au service public** en diminuant considérablement les moyens affectés à l'accueil et au renseignement du public (secrétariat de l'inspection du travail réduits à portion congrue du fait de l'absence des remplacements des agents partant à la retraite, périodes d'ouverture au public des services renseignements de plus en restreintes : depuis début janvier 2014, il n'y a plus d'accueil du public l'après-midi au service de renseignements de l'Inspection du Travail à Nantes).

- **Désorganisation du maillage territorial**, avec perte de lisibilité pour l'usager.

Il serait impensable que **ce gouvernement passe en force pour imposer cette réforme qu'aucune organisation syndicale au sein du ministère du travail ne soutient**, une majorité d'entre elles (CGT, FO, FSU, SUD) exprimant une opposition résolue contre cette réforme, les autres (CFDT et UNSA) s'abstenant de prendre position, et sans prise en compte des opinions des confédérations syndicales, premiers usagers de l'inspection du travail.

Ce dont a besoin l'inspection du travail c'est, au contraire, d'une augmentation des moyens humains, matériels et législatifs pour assurer sa mission de garante de l'effectivité du droit du travail, c'est du doublement des effectifs de contrôle pour que le salarié puisse à tout moment prendre contact avec l'agent de contrôle du secteur, et le maintien de services de renseignement au plus proche des salariés, c'est l'affirmation forte du caractère protecteur des règles définies par le code du travail. L'inspection du travail a besoin de stabilité organisationnelle et de pouvoir s'appuyer sur un corpus réglementaire lisible et constant.

La suppression des sections d'inspection et le non remplacement des agents de secrétariat entraînera nécessairement une perte de maîtrise du terrain, un éloignement des réalités économiques et sociales et des interlocuteurs traditionnels de l'inspection et par conséquent, des interventions en entreprise coupées du quotidien du monde du travail.

Or l'ordre public social implique la protection des plus faibles et l'égalité devant la loi. Les services publics sont censés répondre aux besoins essentiels de la population. Ce projet de réforme met en péril l'exercice de nos missions et ne peut que s'avérer néfaste pour les usagers.

Avec ce projet de réforme qui organise le décrochement entre le service de l'inspection du travail et les usagers, qui organise l'impuissance publique à corriger les inégalités de droits, d'accès au droit, d'application du droit, vous verrez progressivement arriver dans vos permanences de députés les salariés ou les patrons, n'ayant pu accéder à nos services et sans solutions pour s'en sortir dans le contexte actuel de crise.

En dépit des enquêtes et sondages (cf : enquête de l'ANACT) qui montrent que le taux de satisfaction du service public de l'inspection du travail reste autour de 70 à 74%, de l'opposition manifestée par les agents et les organisations syndicales majoritaires, le projet de réforme sera soumis au Parlement dès le 3 février 2014 dans le cadre d'un projet de loi sur la formation professionnelle et la démocratie sociale.

Nous espérons que le débat parlementaire permettra alors de mettre en lumière les menaces que comporte ce projet de réforme à l'égard de l'inspection du travail et plus généralement pour les usagers, et que son adoption sera refusée.

Le 30 janvier 2014 est une date importante pour les organisations syndicales et les agents de la région Pays de la Loire puisque la déclinaison régionale du projet « ministère fort » sera présentée ce jour devant le comité technique paritaire. **Nous nous proposons de vous rencontrer le 30 janvier 2014 à la permanence du Parti socialiste** afin de pouvoir vous exposer la situation de vive voix et répondre aux éventuelles questions que susciteraient ces premiers éléments d'information.

Recevez, Madame, Monsieur le député, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les organisations syndicales CGT, SNU et SUD de l'Unité Territoriale de Loire-Atlantique
de la DIRECCTE des Pays de Loire.